



2^{ème} édition du colloque du GREJA 17 et 18 novembre 2011

Colloque international

Centre Droit et Nouvelles Technologies – Faculté de droit

Université de Lyon - Jean Moulin

La 2^{ème} édition du colloque aura pour thème :

«Faut-il simplifier la langue du droit ?»

La simplification du droit est un thème récurrent de la politique législative actuelle. Au-delà du fond, la question de la langue est aussi soulevée. Le langage du juriste apparaît souvent trop complexe au justiciable et au non spécialiste. C'est une question qui ne laisse ni le linguiste ni le praticien du droit indifférents. Cette vulgarisation ne doit pas être, ni apparaître comme une simplification réductrice.

Le colloque propose ainsi une approche organisée autour de deux axes majeurs :

- **La relation entre le terme et le concept : pour une simplification non simpliste**
- **La richesse de la langue au service de la richesse du droit : un ajustement réciproque**

Pourront ainsi être abordées les questions liées à la traduction, à la spécificité de la langue juridique et au vocabulaire juridique, avec en particulier des éclairages sur la langue du droit :

- **Ses phrases plus ou moins stéréotypées**
- **Sa logique argumentative**

Les praticiens du droit et de la rédaction juridique sont soumis à une obligation de **rigueur** peu propice à la simplification. Mais ils sont dans le même temps confrontés à la pression de la société : à l'uniformisation des droits au niveau international, à la nécessaire prise en compte du principe de **démocratisation** du droit (et donc de son **accessibilité**). Seront donc abordées les tensions entre deux valeurs : la rigueur et la démocratisation du droit.

Les communications exposeront à la fois des **exemples de textes** juridiques et des **expériences** de simplification du langage et des techniques juridiques.

Des universitaires, spécialistes et praticiens de renommée nationale et internationale viendront à la rencontre du public.

Cette manifestation est organisée avec le soutien de l'Université de Lyon, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'Université de St Etienne et de l'INSA de Lyon.

Ce colloque est ouvert à tout public.

Contacts :

Pr. Mariette MEUNIER-CRESPO

*Responsable scientifique du GREJA
CDNT – Département Droit et Langue
Faculté de Droit
Mob. : 06.22.74.30.95
Mail : mariette.meunier@gmail.com*

Gérald DELABRE

*Directeur adjoint du CDNT
Faculté de Droit
Tél. : 04.78.78.71.40
Mob. : 06.82.81.00.73
Mail : gerald.delabre@univ-lyon3.fr*

Comité Scientifique:

- ◇ **Eliane DAMETTE** – Faculté de Droit, Université Jean Moulin Lyon 3
- ◇ **Gérald DELABRE** – Faculté de Droit, Université Jean Moulin Lyon 3
- ◇ **Marion DEL BOVE** – Faculté de Droit, Université Paris 13
- ◇ **Laurence FRANCOZ-TERMINAL** – Faculté de Droit, Université Jean Moulin Lyon 3
- ◇ **Malcolm HARVEY** – Faculté des Langues, Université Lumière Lyon 2
- ◇ **José Carlos de HOYOS PUENTE** – Faculté des Langues, Université Lumière Lyon 2
- ◇ **Mariette MEUNIER-CRESPO** – Faculté des Langues, Université Jean Moulin Lyon 3
- ◇ **Caroline PELLERIN** – Cour de Justice de l'Union européenne

Site web : <http://bit.ly/DroitLangue>

Faut-il simplifier la langue du droit ?

Jeudi 17 novembre 2011

Des mots et des concepts

- Le langage du droit, technique et spécialisé
 - La langue juridique et sa logique argumentative
 - Claude Bocquet, Université de Genève
 - La phraséologie juridique et les nécessités de dénomination
 - Joaquin Giraldez, Université de Madrid
 - La langue juridique et ses techniques d'interprétation
 - Caroline Pellerin, Cour de justice de l'Union européenne

- Objectifs et évolutions pour la rédaction des normes
 - Le Code civil du Québec, un modèle d'évolution
 - Lucie Lauzière, Université de Laval
 - L'harmonisation des droits au sein de l'Union européenne: une simplification linguistique?
 - Sylvie Monjean-Decaudin, Université Paris Ouest Nanterre
 - Recodification et décodification du droit du travail
 - Christophe Radé, Université Bordeaux 4

Vendredi 18 novembre 2011

L'accessibilité des discours juridiques

- Simplification du langage et des techniques juridiques : avancées et limites
 - Le *plain language* : apports et inconvénients concrets
 - Malcolm Harvey, Université Lyon 2, Marion Del Bove, Université Paris 13
 - Le traducteur doit-il relayer les principes du plain language dans ses traductions ?
 - Frédéric Houbert, Université de Cergy-Pontoise
 - Simplification des techniques juridiques : réussites et échecs
 - Jacqueline Pousson et Frédérique Rueda, Université Toulouse 1

- Rigueur juridique, rigueur linguistique
 - Propositions didactiques pour enseigner l'argumentation juridique aux étudiants étrangers
 - Eliane Damette, Université Lyon 3
 - Technicité de la langue du droit : de la rigueur au sens politique
 - [à confirmer]
 - La rigueur au service du justiciable
 - Nicole Fernbach, Centre International de lisibilité de Montréal